



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cannabis

Question écrite n° 60291

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le grave problème lié à la sous-estimation chez les jeunes des conséquences physiques et psychiques d'une consommation régulière de cannabis. Selon la dernière étude de l'OFDT, 13,4 millions des Français qui ont entre 15 et 64 ans ont pris du cannabis au moins une fois, soit une personne de cette tranche d'âge sur trois. Parmi eux, 3,8 millions l'ont fait dans l'année et 1,2 million se disent des consommateurs réguliers, fumant au moins dix fois dans le mois. La consommation de cannabis aurait doublé au cours des vingt dernières années en France et touche en particulier les jeunes puisqu'on estime que pratiquement un quart des adolescents consomme régulièrement cette drogue. Notre pays est arrivé d'ailleurs en seconde position au niveau européen pour la consommation de cannabis chez les jeunes. Contrairement à une idée reçue tenace, souvent complaisamment entretenue par certains médias mais également par les groupes d'intérêts qui militent pour la légalisation de cette drogue, le cannabis n'est en rien une drogue « douce » et « récréative » que l'on pourrait consommer sans danger. Une littérature scientifique et reposant sur des études très sérieuses montre en effet que la consommation régulière de cette substance entraîne des effets très néfastes sur la santé des consommateurs, tant sur le plan physique que mental. Sur le plan physique, une étude britannique publiée en 2012 montre que le cannabis augmente sensiblement le risque de cancer de poumon et qu'un seul joint consommé est aussi cancérigène qu'un paquet entier de cigarettes. Sur le plan cardio-vasculaire, une récente étude réalisée par le centre hospitalier universitaire de Toulouse montre que la consommation de cannabis augmente sensiblement le risque de complications cardiovasculaires graves. Cette drogue serait d'ailleurs responsable d'une augmentation inexpliquée de l'incidence des problèmes cardiaques. Sur le plan cognitif, plusieurs études récentes ont montré qu'une consommation régulière de cannabis peut entraîner des anomalies cérébrales structurales chez les jeunes adultes et provoquer une altération importante, et parfois irréversible de la mémoire et des performances intellectuelles. En matière de maladies mentales, une étude européenne de grande envergure a pu montrer que le fait de fumer du cannabis, même en faible quantité, augmentait sensiblement le risque d'expérience psychotique. Enfin, à ces effets très dommageables et largement sous-estimés du cannabis sur la santé, il faut ajouter les accidents de la route directement provoqués par la consommation de cette drogue au volant. Selon les chiffres de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière, le cannabis aurait entraîné le décès de 499 personnes sur les routes en 2011, soit 12,6 % de la mortalité routière. Compte tenu de ces nouveaux éléments scientifiques et de l'augmentation très inquiétante de la consommation de cannabis dans notre pays, il lui demande donc quelles mesures envisage le Gouvernement pour améliorer, dès l'enfance, l'information concernant les effets particulièrement néfastes du cannabis en matière de santé physique et mentale et pour développer une politique de prévention globale beaucoup plus ambitieuse, visant notamment les adolescents.

Texte de la réponse

Le nouveau plan gouvernemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2013-2017, validé par le comité interministériel de lutte contre la drogue et la toxicomanie et de prévention des dépendances, le 20 septembre 2013, accorde une large place aux mesures destinées aux jeunes. S'agissant du ministère chargé de

la santé, ces mesures recouvrent des actions en matière de prévention, notamment de développement de campagnes de prévention prenant mieux en compte les spécificités des jeunes dans l'élaboration des messages et dans leurs modalités de diffusion, et de prise en charge, en particulier en positionnant les consultations jeunes consommateurs comme structures pivots de la mise en oeuvre de l'intervention précoce. Ces consultations jeunes consommateurs font actuellement l'objet d'un travail de redynamisation se traduisant en particulier par une meilleure visibilité auprès du public et des professionnels en contact avec les jeunes. Elles facilitent en outre l'amélioration des pratiques professionnelles, afin de mieux répondre aux besoins. Une campagne de communication a été diffusée début 2015 pour mieux faire connaître ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60291

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 5913

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7401